

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. Que le conseil municipal autorise la création des lots 3 726 302 à 3 726 304 du cadastre du Québec, tel que préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 14 mars 2006, minute 10993, pour messieurs Yhannick Désilets et Éric Legault pour un terrain desservi par l'aqueduc et non desservi par l'égout avec une contribution pour fins de parc en argent de 1 204.70 \$, tel que décrit dans la résolution U06-06-111 du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 juin 2006.

ADOPTÉE

06-06-197

**OBJET : Projets conformes ou conditionnels présentés
relativement au P.I.I.A.**

ATTENDU que la Municipalité de Val-David a adopté le règlement # 514 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU que dans le cadre du règlement :

- Madame Charlita Murillo a présenté une demande d'enseigne au 929, route 117 (U06-06-112);
- Monsieur Serge Fontaine a présenté une demande d'enseigne au 1945, route 117 (U06-06-113);
- Monsieur Grégoire Perron a présenté une demande d'enseigne au 2300, rue de l'Église (U06-06-114);
- Monsieur Jean-Marc Lugand a présenté une demande d'enseigne au 2301, rue de l'Église (U06-06-115);
- Monsieur Gilles Tessier a présenté une demande d'enseigne au 2360, rue de l'Église (U06-06-116);
- Monsieur Manuel Banon a présenté une demande pour des travaux de rénovation au 918, rue Innsbruck (U06-06-117);
- Monsieur Roger Gaudet a présenté une demande pour l'installation d'une clôture au 1267, chemin de la Sapinière (U06-06-118);
- Madame Diane Drolet a présenté une demande pour des travaux de rénovation au 1388, chemin de la Rivière (U06-06-119);
- Madame Micheline Faubert a présenté une demande pour des travaux de rénovation du revêtement extérieur au 1418-1420, rue de l'Académie (U06-06-120);
- Monsieur Simcha Schwartz a présenté une demande pour l'installation d'une clôture de bois au 2212-2216, rue Riverside (U06-06-121);
- Monsieur Abraham Hoffman a présenté une demande pour

l'installation d'une clôture de bois au 2231, rue Riverside (U06-06-122);

- Monsieur Grégoire Perron a présenté une demande pour des travaux de rénovation au 2300, rue de l'Église (U06-06-123);
- Monsieur Gilles Tessier a présenté une demande pour des travaux de rénovation au 2360, rue de l'Église (U06-06-124);
- Monsieur Luc Lapointe a présenté une demande pour des travaux d'agrandissement au 6, impasse du Bosquet (U06-06-125);
- Monsieur Luc Laforce a présenté une demande pour la construction d'un bâtiment complémentaire au 1347, chemin de la Rivière (U06-06-126);
- Monsieur Alain Bérubé a présenté une demande pour la construction d'un bâtiment complémentaire au 1550, James-Guitet (U06-06-127);
- Monsieur Aron Katz a présenté une demande pour la construction d'un bâtiment complémentaire au 2143, 2^e avenue (U06-06-128);

ATTENDU que les projets sont situés à l'intérieur des zones assujetties aux normes et critères du règlement 514 sur les P.I.I.A.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les projets selon les objectifs et critères établis lors de sa séance du 5 juin 2006 ;

ATTENDU qu'après étude, le CCU juge les projets conformes au P.I.I.A.;

ATTENDU que le Conseil municipal doit entériner cette recommandation;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'il y a lieu d'accepter les projets conformes et conditionnels et ainsi autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets.

Le tout selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme ci-haut indiquées que le Conseil municipal entérine.

QUE les personnes concernées devront obligatoirement obtenir leurs permis du service de l'Urbanisme avant le début des travaux.

ADOPTÉE

ATTENDU que la Municipalité de Val-David a adopté le règlement # 514 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

ATTENDU que dans le cadre du règlement :

- Monsieur Pierre Grenier a présenté une demande pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 2 990 622, rue Dion (U06-06-129);
- Monsieur Simcha Schwartz a présenté une demande pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 2 992 074, 2e avenue (U06-06-130);

ATTENDU que les projets sont situés à l'intérieur des zones assujetties aux normes et critères du règlement 514 sur les P.I.I.A.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les projets selon les objectifs et critères établis lors de sa séance du 5 juin 2006 ;

ATTENDU qu'après étude, le CCU ne considère pas les projets conformes au P.I.I.A.;

ATTENDU que le Conseil municipal doit entériner ces recommandations;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'il y a lieu de refuser les projets non conformes et ainsi ne pas autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets.

Le tout selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme ci-haut indiquées que le Conseil municipal entérine.

ADOPTÉE

06-06-199

OBJET : Embauche – Suzanne Lapointe

ATTENDU les besoins de personnel du bureau d'accueil touristique;

ATTENDU que la directrice du bureau d'accueil touristique a analysés plusieurs candidatures;

ATTENDU la recommandation présentée au Conseil municipal;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Suzanne Lapointe soit embauchée à partir du 23 juin 2006 à titre de préposée à l'accueil au bureau d'accueil touristique pour une rémunération de 9,19\$ l'heure durant la période estivale à raison d'une moyenne de 30 heures par semaine.

ADOPTÉE

06-06-200

OBJET : Programme Desjardins – Jeunes au travail

ATTENDU que les Caisses Desjardins offrent un programme de stage pour des jeunes;

ATTENDU que les Caisses Desjardins a établi un partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi de la région;

ATTENDU que notre demande de participation à ce programme a été acceptée;

ATTENDU que deux (2) postes d'animateur au camp de jour ont été retenus;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'aide financière des Caisses Desjardins dans le cadre du Programme Desjardins-Jeunes au travail pour une durée de 180 heures chaque pour la création de poste de moniteurs au camp de jour.

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer tout document relatif à l'entente à intervenir avec le Carrefour jeunesse-emploi.

QUE l'aide financière servira à l'embauche de deux (2) étudiants comme animateurs au camp de jour pour la saison estivale.

ADOPTÉE

06-06-201

OBJET : Programme d'aide à l'emploi - Embauche Jacques Aymont

ATTENDU que la municipalité est admissible au programme d'aide à l'emploi d'Emploi Québec;

ATTENDU les besoins au parc régional Dufresne au poste d'agent d'accueil et gardiennage;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'aide financière pouvant atteindre 9 300 \$ sur 30 semaines pour la création d'un emploi au parc régional Dufresne.

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer tout document relatif à l'entente à intervenir avec Emploi Québec pour l'aide à l'emploi.

QUE monsieur Jacques Aymont soit embauché comme agent d'accueil et gardiennage à raison de 10 \$ l'heure.

ADOPTÉE

06-06-202

Objet : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance spéciale soit et est levée.

ADOPTÉE

Pierre Lapointe
Maire

André Desjardins
Secrétaire-trésorier
Directeur général